

Regards sur la société canadienne

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

par Katherine Wall

Date de diffusion : le 8 avril 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat?

par Katherine Wall

Aperçu de l'étude

À l'aide des données du Recensement de la population de 2016 et du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, cette étude porte sur les caractéristiques et les résultats des récents diplômés collégiaux qui ont un baccalauréat.

- Parmi les récents diplômés des programmes canadiens menant à un certificat ou à un diplôme collégial, 14 % avaient précédemment obtenu un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures : 9 % avaient obtenu un baccalauréat ou un diplôme supérieur dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien et 5 % avaient obtenu un baccalauréat ou un diplôme supérieur à l'étranger.
- Dans la plupart des cas, les programmes collégiaux suivis par les titulaires d'un baccalauréat canadien ne remplaçaient pas le baccalauréat, mais offraient plutôt une application plus spécialisée et axée sur le marché du travail des compétences liées au domaine d'études du baccalauréat.
- Les diplômés collégiaux détenant préalablement un baccalauréat étaient plus susceptibles que ceux qui n'en n'avaient pas d'étudier dans des programmes tels que la gestion des ressources humaines et services en ressources humaines et les spécialisations d'infirmiers autorisés, et moins susceptibles d'étudier dans les domaines des métiers ou des services de garde.
- Les personnes détenant préalablement un baccalauréat canadien, et ayant obtenu un titre scolaire au niveau collégial à l'âge de 35 ans ou plus, étaient plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes d'étudier dans des programmes semblables à ceux choisis par les diplômés collégiaux sans baccalauréat.
- Les personnes détenant préalablement un baccalauréat canadien, et ayant obtenu un titre scolaire au niveau collégial avant l'âge de 35 ans, étaient quant à eux plus susceptibles d'étudier dans des domaines complémentaires rehaussant la valeur de leur baccalauréat.
- Les diplômés collégiaux détenant préalablement un baccalauréat canadien occupaient souvent des emplois étroitement liés à leur domaine d'études collégiales.

Introduction

Même si l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme dans le cadre d'un programme collégial ayant été suivi après l'obtention d'un baccalauréat constitue un sujet qui intéresse les responsables des politiques fédérales et les organisations universitaires depuis longtemps, la prévalence et la nature de cette situation n'ont pas été clairement caractérisées à ce jour. Selon certaines

études, ce cheminement est surtout effectué par les personnes détenant un baccalauréat dans le domaine des « arts libéraux » qui suivent un programme collégial parce qu'elles n'ont pas été en mesure de trouver du travail depuis l'obtention de leur baccalauréat¹. D'autres études montrent que les étudiants qui empruntent cette voie sont susceptibles d'être plus âgés (dans la trentaine)

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

et de suivre une formation liée à leur emploi actuel ou à un changement de carrière².

Bon nombre des études portant sur ces parcours ont été limitées à un seul établissement ou à une seule région infranationale, ou ont été confrontées à des défis liés à la taille limitée des échantillons³. De plus, un bon nombre de ces études ont été menées aux États-Unis. Toutefois, le Canada se distingue des États-Unis, ainsi que de la plupart des autres pays industrialisés, par la force et la taille de son système collégial. Premièrement, la proportion de Canadiens ayant un certificat ou un diplôme collégial comme plus haut niveau de scolarité est plus élevée que dans tout autre pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques⁴. Deuxièmement, contrairement aux États-Unis où les collèges communautaires constituent principalement un point de départ pour l'obtention d'un diplôme universitaire, le système collégial canadien offre un grand nombre de programmes axés sur la carrière. Troisièmement, au cours des dernières années, les collèges canadiens ont augmenté leur offre de certificats de spécialisation post-diplômes, c'est-à-dire des certificats qui exigent habituellement que l'étudiant détienne au préalable un titre scolaire du niveau postsecondaire (p. ex. un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat) comme condition d'admission. Le nombre d'étudiants qui ont obtenu ce type de certificats collégiaux est passé de moins de 1 000, en 2000, à plus de 18 000 en 2017, ce qui représente 8 % de tous les diplômés collégiaux pour cette année-là⁵. À ce jour, peu de recherches ont été menées

sur la fréquence d'obtention de ces titres scolaires post-diplômes chez les diplômés des collèges qui ont préalablement obtenu un baccalauréat.

L'Enquête nationale auprès des diplômés fournit un contexte utile sur le parcours des étudiants qui passent du baccalauréat aux études collégiales au Canada. Elle a révélé que 7 % des titulaires d'un baccalauréat issus de la promotion de 1990 avaient fait des études collégiales ne menant pas à l'obtention d'un grade dans les cinq ans suivant l'obtention de leur baccalauréat, et que 6 % des diplômés de la promotion de 2015 avaient terminé un programme d'études collégiales ne menant pas à l'obtention d'un grade ou étaient toujours inscrits dans un tel programme dans les trois ans suivant l'obtention de leur baccalauréat⁶. L'obtention de ces titres scolaires du niveau collégial était plus courante chez les diplômés du baccalauréat en arts visuels et d'interprétation, et en technologie des communications (11 %); du baccalauréat en agriculture, en ressources naturelles et en conservation (10 %); du baccalauréat en sciences physiques et de la vie, et en technologies (10 %); du baccalauréat en sciences humaines (9 %); du baccalauréat en sciences sociales et du comportement, et en droit (8 %)⁷. Les domaines d'études collégiales les plus courants dans lesquels sont inscrits les étudiants qui passent du baccalauréat aux études collégiales — représentant les deux tiers de tous leurs programmes collégiaux — étaient les suivants : commerce, gestion et administration publique; santé et domaines connexes; sciences sociales et du comportement, et droit⁸. Toutefois, ces données ne comprennent que les

étudiants qui ont obtenu leur diplôme d'études collégiales relativement peu de temps après la fin de leur baccalauréat et elles ne permettent pas d'identifier de façon précise ceux ayant obtenu un certificat collégial post-diplôme. Enfin, ces données ne proviennent pas d'échantillons suffisamment grands pour qu'une étude comparative détaillée des domaines d'études soit menée, ce qui permettrait de comprendre clairement les relations qui existent entre le baccalauréat et le titre scolaire obtenu au niveau collégial.

Le présent document comble les lacunes en matière de données et de connaissances sur les titres scolaires du niveau collégial obtenus après un baccalauréat en fournissant une caractérisation claire de la prévalence, de la nature et des résultats de ce parcours. Il combine les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et celles du Recensement de la population de 2016 pour examiner les récents diplômés des collèges publics au Canada (c.-à-d. ceux qui ont obtenu leur diplôme de 2010 à 2018) qui détenaient préalablement un baccalauréat (voir la section « [Sources de données, méthodes et définitions](#) »).

L'étude contribue aux connaissances existantes de plusieurs façons. Premièrement, elle comprend les personnes qui ont obtenu leur diplôme d'études collégiales de nombreuses années après leur baccalauréat, c'est-à-dire celles qui sont peut-être plus âgées et à la micarrière. Deuxièmement, elle compare les nouveaux diplômés collégiaux qui ont un baccalauréat à ceux qui n'en ont pas, ce qui donne une idée plus claire de la composition complexe de la population collégiale. Troisièmement, il s'agit du premier

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

article à examiner les titres scolaires collégiaux post-diplômes dans le cadre du passage du baccalauréat au collège. Quatrièmement, la grande taille de l'échantillon de l'étude permet d'examiner les liens entre les baccalauréats et les titres scolaires du niveau collégial obtenus subséquemment, selon le domaine d'études détaillé. Enfin, l'examen du lien entre la profession et le ou les domaines d'études détaillés jette la lumière sur le rôle du baccalauréat et du titre scolaire du niveau collégial dans les résultats des diplômés sur le marché du travail.

Bien que cet article repose sur des résultats antérieurs à la pandémie de COVID-19, il fournit des renseignements importants qui permettent de mieux comprendre les parcours d'éducation non traditionnels, lesquels pourraient devenir plus courants dans le contexte actuel. En particulier, un certain nombre de travailleurs dont le secteur a été durement touché par la pandémie pourraient entreprendre des études collégiales après avoir obtenu un baccalauréat. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer les changements structurels à long terme de l'économie causés par la pandémie, il est déjà manifeste que certaines industries, comme celles de l'hébergement et de la restauration ainsi que des arts, du divertissement et des loisirs, ont été les plus durement touchées. De nombreux travailleurs de ces secteurs devront peut-être se tourner vers un autre programme en vue d'entreprendre une nouvelle carrière ou s'appuyer sur leurs compétences et connaissances existantes.

De plus, la demande de travailleurs du secteur de la santé demeure élevée dans le contexte actuel de la

pandémie. Comme le montre cette étude, certains des programmes collégiaux en santé qui étaient courants chez les titulaires d'un baccalauréat ayant obtenu un diplôme collégial subséquent, comme la formation d'infirmier autorisé, sont particulièrement pertinents en ce qui concerne la réponse à la pandémie. Par conséquent, la compréhension de ce parcours d'éducation met en évidence l'importance de celui-ci en ce qui concerne l'offre de travailleurs qualifiés au Canada dans certains secteurs essentiels.

Environ 14 % des récents diplômés collégiaux détenaient déjà un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieur

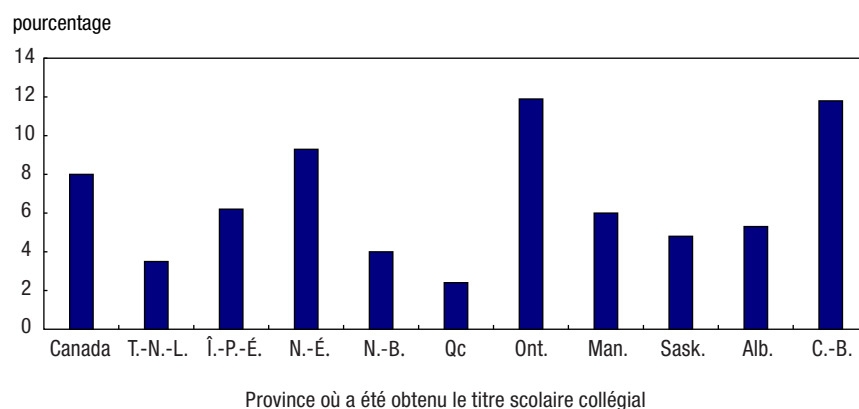
Parmi les récents diplômés des programmes canadiens menant à un certificat ou à un diplôme collégial (c.-à-d. ceux ayant obtenu leur diplôme de 2010 à 2018), 8 % des diplômés avaient précédemment obtenu un baccalauréat dans un

établissement d'enseignement postsecondaire canadien⁹, et 1 % des diplômés avaient précédemment obtenu un titre scolaire canadien supérieur au baccalauréat (p. ex. une maîtrise ou un doctorat). De plus, 5 % des diplômés avaient déjà obtenu un baccalauréat ou un diplôme supérieur dans un autre pays. Toutefois, ce dernier groupe n'est pas abordé dans le présent article parce que ses caractéristiques et ses résultats sont très différents de ceux des diplômés canadiens.

Dans le présent article, les récents diplômés collégiaux détenant un baccalauréat antérieur ne désignent que les titulaires d'un baccalauréat d'un établissement canadien qui ont obtenu par la suite un certificat ou un diplôme collégial¹⁰. Ces certificats et diplômes sont aussi appelés des titres scolaires du niveau collégial.

Dans les provinces, la proportion de diplômés collégiaux qui détenaient préalablement un baccalauréat canadien était la plus élevée en Ontario et en Colombie-Britannique

Graphique 1
Proportion des diplômés collégiaux¹ ayant déjà obtenu un baccalauréat au Canada, selon la province où a été obtenu le titre scolaire collégial, 2010 à 2018



1. Comprend ceux qui ont obtenu leur diplôme ou certificat entre 2010 et 2018.

Source : Statistique Canada, Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, de 2010 à 2018.

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

(12 % dans chaque province), puis en Nouvelle-Écosse (9 %) [graphique 1]. C'est au Québec que cette proportion était la plus faible (2 %)¹¹.

Ces différences provinciales s'expliquent en grande partie par les différences dans les systèmes d'éducation postsecondaire des provinces. L'une des principales composantes du système postsecondaire du Québec (qui compte 4 diplômés collégiaux récents sur 10) est l'obtention d'un diplôme préuniversitaire de deux ans dans un cégep (collège du Québec), puis d'un baccalauréat de trois ans dans une université. Les personnes qui s'inscrivent à ces programmes généraux préuniversitaires dans un cégep n'ont habituellement pas de baccalauréat.

En revanche, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont de nombreux programmes de spécialisation post-diplômes. Il s'agit de programmes collégiaux assortis d'exigences d'admission propres au programme qui vont au-delà d'un diplôme d'études secondaires, comme un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat dans un domaine connexe. Aussi, certains programmes permettent, au cas par cas, aux étudiants qui n'ont pas de diplôme d'études postsecondaires, mais qui ont une expérience de travail pertinente, de s'inscrire. Ces programmes s'appuient habituellement sur les compétences et les connaissances existantes et ils sont souvent axés sur des carrières précises. Le nom de ces programmes — qui comprennent les certificats d'études supérieures, les diplômes de deuxième et de troisième cycle,

et les certificats postérieurs au baccalauréat — peut varier selon la province, l'établissement et la nature particulière du titre. Dans cet article, ils sont tous décrits comme des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial.

Chez les personnes dont le titre scolaire collégial était le plus récent titre scolaire obtenu, les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial représentaient 10 % de tous les titres scolaires collégiaux ne menant pas à l'obtention d'un grade qui ont été obtenus de 2010 à 2018 en Ontario, 5 % de ceux obtenus en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, et 4 % de ceux en Nouvelle-Écosse, comparativement à 2 % ou moins dans toutes les autres provinces. Par ailleurs, la grande majorité des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial (plus de 90 %) ont été obtenus en Ontario ou en Colombie-Britannique.

Les récents diplômés collégiaux qui détenaient déjà un baccalauréat avaient tendance à être plus âgés (âge médian de 26 ans à la fin des études) que ceux qui n'en avaient pas (âge médian de 22 ans à la fin des études). Ils étaient également plus susceptibles d'obtenir un diplôme d'études collégiales à l'âge de 35 ans ou plus (19 %) que ceux qui n'avaient pas de baccalauréat (13 %). L'obtention d'un diplôme à l'âge de 35 ans ou plus pourrait suggérer un changement de carrière ou un retour sur le marché du travail après une absence. Les récents diplômés collégiaux qui détenaient préalablement un baccalauréat étaient également plus susceptibles d'être des femmes (68 %) que ceux qui n'avaient pas de baccalauréat (56 %).

Les diplômés récents des collèges qui détenaient déjà un baccalauréat étaient plus susceptibles que ceux sans baccalauréat d'étudier dans les domaines des ressources humaines et des spécialisations d'infirmiers autorisés

Parmi les récents diplômés collégiaux (à l'exclusion de ceux qui ont obtenu leur diplôme dans le cadre d'un programme préuniversitaire¹²), les domaines d'études collégiales les plus courants chez ceux qui détenaient déjà un baccalauréat étaient les suivants : commerce, gestion et administration publique (28 %); santé et domaines connexes (24 %); sciences sociales et du comportement, et droit (18 %). Ceci est conforme aux constatations semblables d'autres études¹³. Les domaines d'études spécifiques les plus courants étaient la gestion des ressources humaines et les services en ressources humaines (8 %) ainsi que les spécialisations d'infirmiers autorisés (6 %¹⁴). Les spécialisations d'infirmiers autorisés fournissent aux étudiants une expertise dans un domaine particulier des soins infirmiers, comme les soins intensifs, les soins chirurgicaux ou les soins néonataux.

En général, les deux domaines d'études collégiales les plus courants chez les hommes étaient l'architecture, le génie et les technologies connexes — lesquelles, au niveau collégial, comprennent principalement les métiers¹⁵ et les technologies du génie — ainsi que le commerce, la gestion et l'administration publique (graphique 2). Le domaine de l'architecture, du génie et des

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

technologies connexes était plus courant chez les hommes qui n'avaient pas de baccalauréat, tandis que le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration publique était plus courant chez les hommes qui détenaient déjà un baccalauréat.

Les hommes diplômés des collèges qui détenaient déjà un baccalauréat étaient 9 points de pourcentage plus susceptibles que ceux qui n'en avaient pas d'étudier le commerce, la gestion et l'administration publique au collège et, plus précisément, 4 points de pourcentage plus susceptibles d'étudier dans le sous-domaine de la gestion des ressources humaines et des services en ressources humaines¹⁶. Ils étaient également 9 points de pourcentage plus susceptibles d'étudier les sciences sociales et du comportement, et le droit, dans des domaines comme : la science

de l'information géographique et la cartographie; les relations publiques, la publicité et les communications appliquées; les programmes d'études parajuridiques. Enfin, les hommes diplômés des collèges qui détenaient un baccalauréat étaient 7 points de pourcentage plus susceptibles que ceux qui n'en avaient pas d'étudier dans le domaine de la santé et dans des domaines connexes, dont les spécialisations d'infirmiers autorisés, les services paramédicaux ainsi que les sciences de laboratoire médical et les professions connexes. En revanche, ils étaient deux fois moins susceptibles que ceux qui n'en avaient pas d'étudier l'architecture, le génie et les technologies connexes au collège (21 % par rapport à 42 %¹⁷).

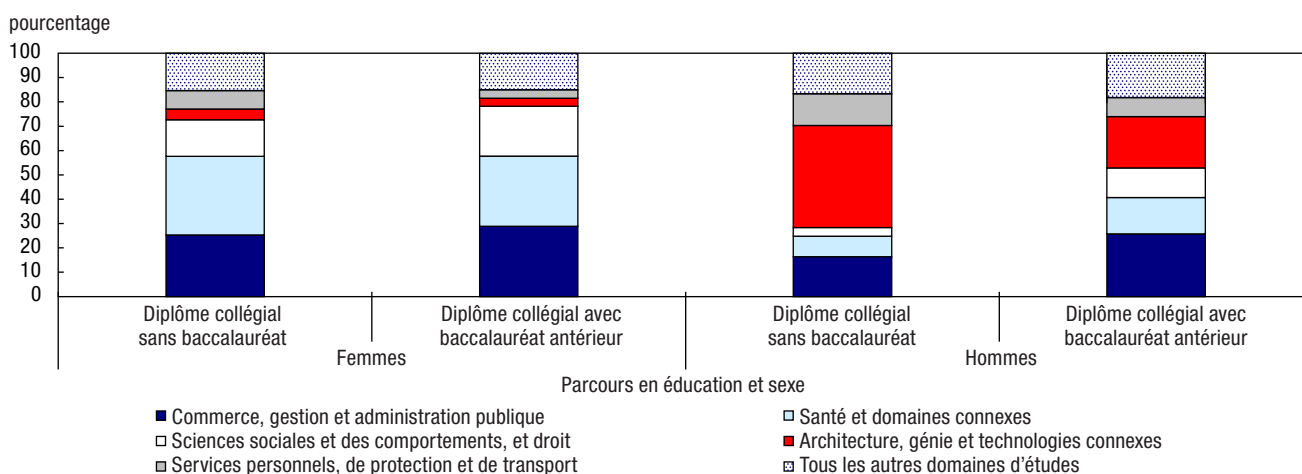
Contrairement aux hommes, la répartition générale des domaines d'études chez les femmes qui ont récemment obtenu leur diplôme

d'études collégiales variait peu si on comparait celles qui détenaient un baccalauréat antérieur et celles qui n'en avaient pas. Les domaines d'études les plus courants chez les femmes étaient les suivants : commerce, gestion et administration publique; santé et domaines connexes; sciences sociales et du comportement, et droit. Cette constatation valait pour les deux groupes de femmes, à savoir celles qui détenaient déjà un baccalauréat et celles qui n'en avaient pas.

Cependant, des différences ont été observées en ce qui a trait aux programmes collégiaux spécifiques. Dans le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration publique, les femmes ayant déjà un baccalauréat étaient 7 points de pourcentage plus susceptibles que leurs homologues sans baccalauréat d'étudier la gestion des ressources humaines et les services en

Graphique 2

Principal domaine d'études collégiales^{1,2}, selon le parcours en éducation et le sexe, 2010 à 2018



1. Le principal domaine d'études est défini à partir des regroupements principaux de la Classification des programmes d'enseignement 2016.

2. Ne comprend pas les diplômes préuniversitaires.

Source : Statistique Canada, Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, de 2010 à 2018.

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

ressources humaines, et 3 points de pourcentage moins susceptibles d'étudier les services de soutien administratifs (p. ex. les programmes de secrétariat). Dans le domaine de la santé et les domaines connexes, elles étaient plus susceptibles d'étudier les spécialisations d'infirmiers autorisés (de 7 points de pourcentage) et moins susceptibles d'étudier dans les programmes des aides en soins/préposés aux soins/préposés aux malades (de 5 points de pourcentage) et dans des programmes d'infirmier auxiliaire autorisé (de 4 points de pourcentage). Dans le domaine des sciences sociales et du comportement, et du droit, elles étaient légèrement plus susceptibles d'étudier dans des domaines comme les relations publiques, la publicité et les communications appliquées, et les communications appliquées, et les programmes d'études parajuridiques, et moins susceptibles (de 4 points de pourcentage) d'étudier dans des programmes de gardien d'enfants et d'assistant.

De plus, les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial représentaient une part importante des programmes collégiaux achevés par les titulaires d'un baccalauréat. Au total, 3 récents diplômés collégiaux sur 10 (30 %) détenant déjà un baccalauréat avaient un titre scolaire post-diplôme comme titre scolaire du niveau collégial, dont 33 % des femmes et 24 % des hommes. En revanche, seulement 2 % des diplômés collégiaux qui n'avaient pas de baccalauréat avaient un titre scolaire collégial post-diplôme. Ces diplômés pouvaient avoir antérieurement obtenu un certificat ou un diplôme collégial (autre qu'un titre post-diplôme) ou

avoir été admis sur la base d'une expérience de travail pertinente.

Dans certains domaines d'études, une grande proportion des programmes d'études collégiales achevés par les personnes ayant obtenu un baccalauréat antérieur était des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial. Ces titres scolaires représentaient près des deux tiers des programmes d'études collégiales dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des services en ressources humaines (64 %); plus des trois quarts des programmes en relations publiques, en publicité et en communications appliquées (77 %); 71 % des spécialisations d'infirmiers autorisés. En comparaison, ils ne représentaient que 2 % des programmes de gardien d'enfants/assistant.

Chez les récents diplômés collégiaux détenant déjà un baccalauréat, le domaine d'études du titre scolaire collégial était souvent lié à celui du baccalauréat

Chez les récents diplômés collégiaux qui détenaient préalablement un baccalauréat, le domaine d'études le plus courant du baccalauréat était celui des sciences sociales et du comportement, et le droit (33 %), suivi de celui des sciences humaines (15 %) [graphique 3]. Ceci est conforme aux constatations d'autres études¹⁸. Les sciences sociales et du comportement ainsi que les sciences humaines sont habituellement associées à des taux de surqualification plus élevés et à une rémunération plus faible que dans d'autres domaines d'études au

baccalauréat. Ceci pourrait inciter les étudiants de ces domaines à faire d'autres études collégiales¹⁹.

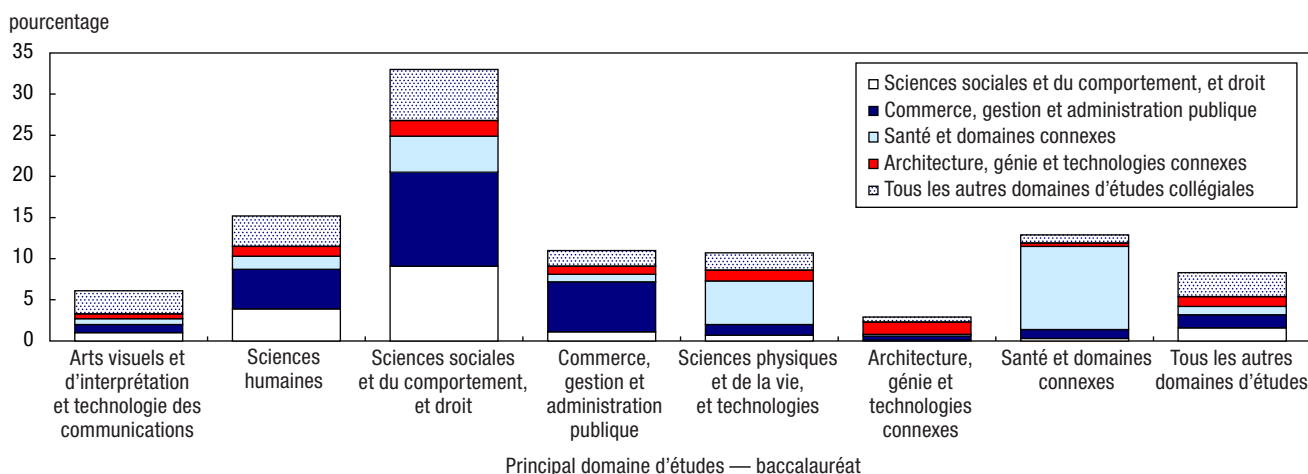
Les domaines d'études du baccalauréat et des titres scolaires du niveau collégial étaient souvent liés les uns aux autres. Par exemple, 78 % des titulaires d'un baccalauréat en santé et des domaines connexes, de même que 50 % des titulaires d'un baccalauréat en sciences physiques et de la vie et technologies, ont étudié la santé et des domaines connexes au collège. Plus de la moitié (56 %) des titulaires d'un baccalauréat en commerce, en gestion et en administration publique ont étudié dans ce domaine au collège. Parmi ceux qui avaient un baccalauréat en sciences sociales et du comportement et en droit ou en sciences humaines, environ 6 diplômés sur 10 avaient étudié en commerce, en gestion et en administration publique ou en sciences sociales et du comportement et en droit au collège.

Le graphique 3 illustre ces résultats en montrant les combinaisons les plus courantes de domaines d'études du baccalauréat et du titre collégial, notamment : santé-santé; sciences-santé; commerce-commerce; sciences sociales et du comportement, et droit-commerce; sciences sociales et du comportement, et droit-sciences sociales et du comportement, et droit. Ces tendances sont semblables à celles concernant les personnes qui ont obtenu un titre scolaire du niveau universitaire ou collégial de courte durée (ne menant pas à l'obtention d'un grade) dans les six ans suivant l'obtention de leur baccalauréat²⁰.

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

Graphique 3

Répartition des récents diplômés collégiaux ayant déjà obtenu un baccalauréat, selon le principal domaine d'études du baccalauréat et du titre scolaire collégial¹, 2010 à 2018



1. Le principal domaine d'études est défini à partir des regroupements principaux de la Classification des programmes d'enseignement 2016.
Source : Statistique Canada, Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, de 2010 à 2018.

Ces combinaisons peuvent être examinées plus en détail pour illustrer plus clairement les liens étroits entre les domaines d'études du baccalauréat et des titres scolaires du niveau collégial. Les titulaires d'un baccalauréat en psychologie ou en sociologie étaient plus susceptibles d'étudier la gestion des ressources humaines et les services en ressources humaines (17 %) ou le travail social (8 %) au collège. Dans le domaine des sciences humaines, les programmes collégiaux courants pour les titulaires d'un baccalauréat en anglais comprenaient les relations publiques, la publicité et les communications appliquées (9 %), l'édition (7 %) et le journalisme (5 %). Pour ceux qui avaient un baccalauréat en sciences physiques et de la vie et technologies, l'un des domaines d'études collégiales les plus courants était les sciences de laboratoire médical et professions connexes (13 %).

Parmi les personnes détenant un baccalauréat en santé qui ont terminé un programme collégial subséquent, environ 40 % avaient un baccalauréat en sciences infirmières²¹, suivi d'un programme collégial en soins infirmiers spécialisés (p. ex. soins intensifs ou soins infirmiers néonataux). Il s'agit d'un cas très clair du recours à programme collégial pour perfectionner les compétences acquises au baccalauréat. Les baccalauréats en sciences infirmières sont associés à des salaires élevés et à un taux élevé de jumelage-emploi²², de sorte qu'il ne s'agit généralement pas d'étudiants qui doivent faire d'autres études pour trouver du travail dans leur domaine. En fait, dans de nombreux programmes de spécialisation en soins infirmiers au collège, l'expérience de travail antérieure comme infirmier autorisé est une condition préalable à l'admission. Le programme de spécialisation en soins infirmiers

peut ainsi offrir des avantages supplémentaires, comme le travail dans une spécialité souhaitée.

Toutefois, il y a aussi des cas où le titre scolaire collégial était dans un domaine de soutien lié au baccalauréat, par exemple le passage de la comptabilité à la technologie comptable²³, du droit aux programmes d'études parajuridiques ou des programmes d'infirmier autorisé aux programmes d'infirmier auxiliaire autorisé. Ces parcours pouvaient servir de solution de rechange aux personnes qui, après leur baccalauréat, n'avaient pas franchi les étapes supplémentaires nécessaires à leur accréditation professionnelle (comme le stage et la réussite aux examens pour devenir comptable professionnel agréé ou avocat). De plus, il y a aussi des cas où les deux domaines n'étaient pas du tout liés. Par exemple, un large éventail de baccalauréats différents étaient

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

suivis par un titre scolaires collégial en services de garde d'enfants ou en études parajuristes. Néanmoins, il s'agissait d'exceptions à la tendance générale. Dans l'ensemble, moins de 10 % des récents diplômés collégiaux détenant préalablement un baccalauréat ont étudié dans des programmes d'études parajuridiques, en service de garde, d'infirmier auxiliaire autorisé ou en technologie comptable.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les études collégiales suivies par les personnes détenant préalablement un baccalauréat ne remplaçaient pas le baccalauréat, mais leur permettaient plutôt d'apprendre de nouvelles applications, plus spécialisées et axées vers le marché du travail, des compétences liées domaine d'études au baccalauréat. Par conséquent, le baccalauréat et le titre scolaire collégial étaient généralement complémentaires.

Parmi les récents diplômés collégiaux ayant préalablement obtenu un baccalauréat, les plus jeunes étaient plus susceptibles de suivre un programme d'études en lien avec celui de leur baccalauréat

Parmi les récents diplômés collégiaux ayant préalablement obtenu un baccalauréat, 81 % avaient moins de 35 ans, alors que 19 % avaient 35 ans ou plus. Par ailleurs, une analyse des diplômés collégiaux de 2015 a révélé que la plupart (79 %) des jeunes diplômés avaient obtenu leur titre scolaire collégial dans les cinq ans suivant l'obtention de leur baccalauréat, tandis que la plupart (88 %) du groupe plus âgé l'avaient obtenu plus de cinq ans après l'obtention de leur baccalauréat²⁴.

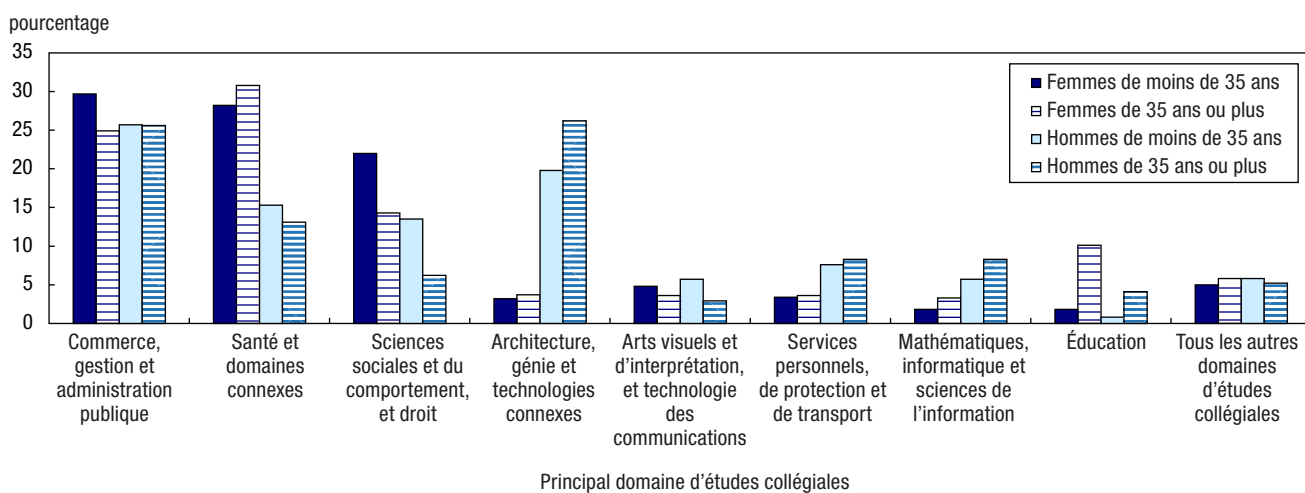
Les domaines d'études collégiales des deux groupes différaient de façon marquée. Par exemple, les jeunes

diplômés des deux sexes étaient plus susceptibles que leurs homologues plus âgés d'étudier les sciences sociales et du comportement et le droit (graphique 4), y compris des domaines tels que les relations publiques, la publicité et les communications appliquées; le journalisme; ainsi que la science de l'information géographique et la cartographie. Ils étaient aussi plus de deux fois plus susceptibles (33 %) que les diplômés plus âgés (15 %) de choisir des programmes d'études collégiales post-diplômes.

Les diplômés plus âgés, en particulier les femmes, étaient plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de faire des études collégiales dans le domaine de l'éducation, notamment dans les programmes de perfectionnement professionnel des enseignants, d'aides-enseignants et d'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Les diplômés plus âgés étaient également beaucoup

Graphique 4

Principal domaine d'études collégiales¹ des récents diplômés collégiaux ayant déjà obtenu un baccalauréat, selon l'âge et le sexe à la fin des études collégiales, 2010 à 2018



1. Le principal domaine d'études est défini à partir des regroupements principaux de la Classification des programmes d'enseignement 2016.

Source : Statistique Canada, Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, de 2010 à 2018.

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes d'étudier l'architecture, le génie et les technologies connexes; ils étaient 7 points de pourcentage plus susceptibles d'étudier dans un programme de métiers (c.-à-d. les métiers de la construction, technologies de mécanique et de réparation, travail de précision). Les diplômées plus âgées étaient également plus susceptibles (de

1,5 à 3 points de pourcentage dans tous les cas) que les femmes plus jeunes d'étudier dans des programmes de gardien d'enfants/assistant, de services de soutien administratifs (p. ex. les programmes de secrétariat), de technologie comptable, de la santé et de services d'administration médicale, d'infirmier auxiliaire autorisé ou les programmes d'aide en soins.

En bref, les jeunes hommes et femmes étaient plus susceptibles que leurs homologues plus âgés d'étudier dans un éventail de programmes en lien avec le domaine d'études de leur baccalauréat. En revanche, les programmes suivis plus couramment par les diplômés plus âgés étaient semblables à ceux suivis par les diplômés collégiaux sans baccalauréat et pouvaient être caractérisés comme remplaçant

Tableau 1

Profession la plus courante chez les diplômés collégiaux de 2010 à 2014 ayant déjà obtenu un baccalauréat, pour certaines combinaisons de principaux domaines d'études du baccalauréat et du titre scolaire collégial

Principal domaine d'études au baccalauréat	Principal domaine d'études du titre scolaire collégial	Profession la plus courante ¹
Commerce, gestion et administration publique	Commerce, gestion et administration publique	Personnel professionnel en gestion des affaires et en finance (23 %)
Sciences sociales et du comportement, et droit		Personnel professionnel en gestion des affaires et en finance (21 %)
Sciences humaines		Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif (19 %)
Tous les autres domaines d'études		Personnel professionnel en gestion des affaires et en finance (15 %)
Personnel général (non spécialisé) en sciences infirmières ²	Spécialisations en sciences infirmières ³	Personnel professionnel en soins infirmiers (96 %)
Santé et domaines connexes (autres que le passage d'une formation générale en soins infirmiers à une spécialisation dans ce domaine)	Santé et domaines connexes (autres que le passage d'une formation générale en soins infirmiers à une spécialisation dans ce domaine)	Personnel technique des soins de santé (40 %)
Sciences physiques et de la vie, et technologies	Santé et domaines connexes	Personnel technique des soins de santé (61 %)
Sciences sociales et du comportement, et droit		Personnel technique des soins de santé (37 %)
Tous les autres domaines d'études		Personnel technique des soins de santé (30 %)
Sciences sociales et du comportement, et droit	Sciences sociales et du comportement, et droit	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement (20 %)
Sciences humaines		Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement (15 %)
Tous les autres domaines d'études		Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement (25 %)

1. Principaux groupes de la Classification nationale des professions (CNP) 2016.

2. Fait référence au code 51.3801 de la CPE.

3. Fait référence à tous les codes à six chiffres de la CPE sous le code 51.38, sauf le code 51.3801.

Note : « CPE » désigne la Classification des programmes d'enseignement et « CNP » désigne la Classification nationale des professions.

Sources : Statistique Canada, Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, de 2010 à 2014, et Recensement de la population de 2016.

le baccalauréat plutôt que comme en étant le complément. Ces programmes pouvaient en l'occurrence viser un changement de carrière ou le retour sur le marché du travail après une interruption d'emploi (p. ex. perte d'emploi, garde d'enfants).

Les récents diplômés collégiaux qui détenaient déjà un baccalauréat occupaient souvent des emplois étroitement liés à leur domaine d'études collégiales

Les domaines d'études du baccalauréat et du titre scolaire collégial des récents diplômés collégiaux ayant préalablement obtenu un baccalauréat avaient tendance à être liés l'un à l'autre, et les deux domaines avaient tendance à être liés à profession exercée. Cette relation était particulièrement étroite entre le domaine d'études collégiales et la profession. Par exemple, les professions dans le domaine du commerce et de la finance étaient généralement les plus courantes chez ceux ayant étudié le commerce au collège, et ce pour divers domaines au baccalauréat (tableau 1)²⁵. De même, les professions de la santé étaient les plus courantes chez les personnes détenant un titre scolaire du niveau collégial en santé.

L'examen détaillé des domaines d'études collégiales et des professions révèle à quel point la relation entre les deux peut être spécifique. Par exemple, 53 % de ceux qui avaient un titre scolaire collégial en gestion des ressources humaines et en services en ressources humaines travaillaient dans des

professions étroitement liées aux ressources humaines²⁶. Près de la moitié (45 %) de ceux qui détenaient un titre scolaire collégial en relations publiques, en publicité et en communications appliquées travaillaient comme professionnels ou gestionnaires en publicité, en marketing ou en relations publiques. Dans le domaine de la santé, 88 % des diplômés des programmes collégiaux d'ambulanciers paramédicaux travaillaient comme ambulanciers paramédicaux.

Le domaine d'études au baccalauréat pouvait également avoir des liens importants avec la profession. Cela devient plus clair lorsqu'on examine non seulement le groupe professionnel le plus courant (comme le montre le tableau ci-dessus), mais aussi toutes les professions libérales et techniques dans le domaine de la santé. Parmi les personnes détenant un titre scolaire collégial en santé, 7 titulaires d'un baccalauréat en sciences ou en santé sur 10 travaillaient comme personnel professionnel ou technique en santé²⁷, comparativement à 5 titulaires d'un baccalauréat en sciences sociales et du comportement et en droit sur 10, et à 4 titulaires d'un diplôme dans d'autres domaines sur 10.

Dans certains cas, le baccalauréat et le titre scolaire collégial étaient étroitement liés, d'une part, l'un à l'autre et, d'autre part, à la profession de la personne. Par exemple, presque tous les diplômés (96 %) détenant un baccalauréat d'infirmier autorisé (non spécialisé) qui avaient par la suite obtenu un titre scolaire du niveau collégial dans une spécialisation d'infirmiers autorisés travaillaient dans des professions en soins infirmiers.

Conclusion

La présente étude utilise les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires combinées aux données du Recensement de la population de 2016 pour fournir de nouveaux renseignements sur les récents diplômés collégiaux qui ont préalablement obtenu un baccalauréat.

Les récents diplômés collégiaux qui détenaient un baccalauréat étaient moins susceptibles que ceux qui n'en avaient pas d'avoir suivi des programmes collégiaux dans des domaines tels que la mécanique et les technologies de réparation, les métiers de la construction, les services de garde d'enfants, les programmes de secrétariat et la formation d'infirmier autorisé. Par contre, ils étaient plus susceptibles d'étudier dans des domaines liés à des professions libérales ou techniques, comme la gestion des ressources humaines et les services en ressources humaines, les spécialisations d'infirmiers autorisés, ou encore les relations publiques, la publicité et les communications appliquées.

Cela est particulièrement vrai pour les récents diplômés collégiaux déjà détenteurs d'un baccalauréat qui ont terminé leur programme collégial avant l'âge de 35 ans. À titre comparatif, ceux qui ont obtenu leur diplôme d'études collégiales à l'âge de 35 ans ou plus étaient plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes d'étudier dans des domaines axés sur la formation professionnelle semblables à ceux choisis par les diplômés collégiaux sans baccalauréat. Cela donne à penser que les diplômés collégiaux

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

plus âgés retournaient aux études pour opérer un changement de carrière, retourner sur le marché du travail après une absence ou réagir à une perte d'emploi.

Les récents diplômés collégiaux ayant préalablement obtenu un baccalauréat suivaient fréquemment des programmes d'études collégiaux s'appuyant sur le domaine dans lequel ils ont obtenu leur baccalauréat. En passant, par exemple, d'un baccalauréat d'infirmier autorisé à une spécialisation d'infirmiers

autorisés, de la sociologie au travail social, ou des domaines scientifiques aux sciences de laboratoire médical. Souvent, ils occupaient aussi des emplois étroitement liés à leur domaine d'études collégiales.

En résumé, les diplômés collégiaux ayant préalablement obtenu un baccalauréat — surtout les plus jeunes — étudiaient principalement dans des programmes collégiaux liés à leur baccalauréat, et ils trouvaient souvent des professions qui étaient également liées à leurs études. Cela

montre que la combinaison du baccalauréat et du diplôme collégial ne correspond pas à une situation où un titre de scolarité vient remplacer l'autre, mais plutôt à une situation où deux titres de scolarité offrent ensemble une plus grande valeur que l'un ou l'autre seul.

Katherine Wall est analyste principale au Centre canadien de la statistique de l'éducation de Statistique Canada.

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

Quelle est la proportion de bacheliers qui font d'autres études collégiales?

Les données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail peuvent également faire la lumière sur la proportion de diplômés du baccalauréat qui ont étudié pour obtenir ou qui ont obtenu un titre scolaire supplémentaire dans les cinq ans suivant l'obtention de leur baccalauréat²⁸. Contrairement au reste de l'article, on ne fournit pas ici d'information sur les personnes qui ont obtenu leur diplôme d'études collégiales longtemps après avoir obtenu leur baccalauréat, mais on brosse un tableau du parcours en éducation des récents diplômés du baccalauréat.

Dans l'ensemble, 40 % des diplômés au baccalauréat de 2012 ont étudié pour obtenir un titre scolaire subséquent de 2013 à 2018, et 28 % en ont obtenu un au cours de l'année scolaire 2017-2018 (ce qui comprend la possibilité qu'une personne obtienne plusieurs titres scolaires subséquents). Parmi ces diplômés, 10 % ont étudié en vue d'obtenir un certificat ou un diplôme collégial (d'un collège public), ce qui est inférieur au pourcentage de ceux qui ont étudié à la maîtrise (17 %) ou pour obtenir un autre baccalauréat (12 %, principalement en éducation, droit ou formation d'infirmier auxiliaire autorisé). Toutefois, les études pour obtenir un certificat ou un diplôme collégial étaient plus courantes que les études pour obtenir

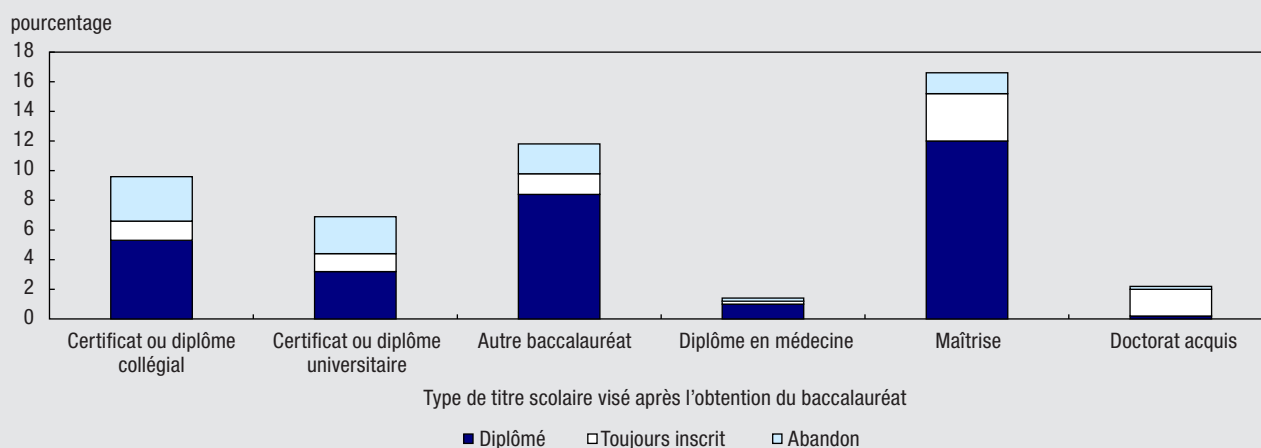
un certificat ou un diplôme universitaire (7 %), un doctorat (2 %), ou un grade en médecine, en dentisterie, en optométrie ou en médecine vétérinaire (1 %) [graphique 5].

Des 10 % de diplômés qui ont fait des études collégiales après leur baccalauréat, 5 % d'entre eux ont obtenu le titre scolaire visé, 1 % d'entre eux étaient toujours inscrits à l'année scolaire 2017-2018 et 3 % d'entre eux ont abandonné leurs études (c.-à-d. qu'ils n'avaient pas terminé leurs études et n'étaient pas encore inscrits en 2017-2018)²⁹.

Les parcours variaient selon la province³⁰. Les personnes ayant obtenu un baccalauréat dans un établissement de l'Ontario étaient plus susceptibles d'avoir obtenu un certificat ou un diplôme collégial subséquent (8 %) que ceux des autres provinces (4 % à 5 % en Colombie-Britannique et dans chacune des provinces de l'Atlantique, 2 % à 3 % dans les provinces des Prairies et moins de 2 % au Québec). Les titulaires d'un baccalauréat d'un établissement du Québec étaient plus susceptibles d'obtenir plutôt un certificat ou un diplôme universitaire (11 % par rapport à moins de 5 % dans toutes les autres provinces).

Graphique 5

Proportion des diplômés au baccalauréat de 2012 qui ont entrepris des études subséquentes en vue d'obtenir un autre titre scolaire entre 2013 et 2018, selon le type de titre scolaire et l'état d'achèvement



Source : Statistique Canada, Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, de 2012 à 2018.

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

Le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) est un fichier de données administratives qui enregistre les inscriptions et les diplômes des collèges et universités publics au Canada. Il offre une couverture étendue de 2010 à 2018 et une couverture partielle avant 2010. Ces enregistrements peuvent être utilisés longitudinalement et être combinés à d'autres sources de données par l'entremise de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail. Le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2016 échantillonne le quart de la population canadienne et fournit des données sur la scolarité des personnes de 15 ans ou plus à la date du recensement. Cet article utilise une intégration de données entre ces deux sources.

Population cible

La population cible de cet article est constituée de personnes détenant un titre scolaire collégial (ne menant pas à l'obtention d'un grade) comme plus récent titre scolaire obtenu dans le SIEP³¹ et, tout au plus, un baccalauréat d'un établissement canadien inscrit dans le Recensement de la population de 2016. Les répondants du recensement ayant un titre scolaire étranger au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur, ou un titre scolaire canadien supérieur au niveau du baccalauréat, ont été exclus. La population cible totale comprend 20 721 récents diplômés collégiaux (de 2010 à 2018) qui détiennent un baccalauréat antérieur au Canada, et 222 604 récents diplômés collégiaux qui ne détiennent pas de baccalauréat.

Ceux qui ont été enregistrés dans le recensement comme ayant fréquenté une université pendant la période de septembre 2015 à mai 2016, mais qui n'avaient pas de baccalauréat enregistré dans le SIEP, ainsi que ceux qui ont obtenu leur plus récent titre scolaire avant l'âge de 21 ans dans le SIEP ont été exclus de la population cible pour éviter d'inclure dans le recensement les personnes qui ont inscrit un baccalauréat incomplet comme diplôme terminé. Les étudiants étrangers ont également été exclus, car ils sont moins susceptibles d'être liés au recensement que les autres groupes du SIEP. À tous les autres égards, la qualité du couplage SIEP-recensement était élevée.

Les données sur les professions comprenaient seulement les personnes qui ont obtenu leur titre scolaire du niveau collégial de 2010 à 2014, puisque les données du recensement sur les professions concernaient 2015-2016 (selon le moment où la profession la plus récente de la personne a été exercée). Cela permet de s'assurer que les données sur la profession reflètent la situation d'une personne après avoir obtenu son diplôme d'études collégiales, et non pendant cette période.

La population de l'analyse supplémentaire décrite dans l'encadré comprend tous les étudiants du SIEP qui ont obtenu un baccalauréat en 2012. La taille de la population pour cette analyse était de 177 735.

Méthodologie

L'ensemble de données analytiques a été créé en organisant longitudinalement toutes les remises de diplômes d'une personne enregistrées dans le SIEP de 2010 au début de 2018, afin de créer un enregistrement du SIEP par personne, en indiquant le plus récent titre scolaire inscrit dans le SIEP que cette personne a obtenu³². Ensuite, les données longitudinales du SIEP ont été intégrées à celles du Recensement de 2016 et les poids du recensement ont été appliqués.

Seules les personnes apparaissant dans le SIEP et le Recensement de 2016 ont été incluses dans la population cible. Toutes les données sur les caractéristiques (p. ex. principal domaine d'études) du baccalauréat proviennent du recensement. Toutes les données sur les caractéristiques du titre scolaire du niveau collégial proviennent du SIEP. Les justificatifs d'identité du SIEP ont été reclassifiés en groupes équivalents aux catégories du recensement, et les détails de ce processus peuvent être fournis sur demande. Les données sur les professions proviennent du recensement.

Concernant l'analyse supplémentaire décrite dans l'encadré, les étudiants du SIEP qui ont obtenu un baccalauréat en 2012 ont été couplés longitudinalement à leurs dossiers d'obtention de diplôme pour les années 2012 à 2018 et à leurs dossiers d'inscription pour les années scolaires 2013-2014 à 2017-2018 afin de déterminer toutes les inscriptions et les diplômes subséquents (et pas seulement le plus récent).

Définitions

Récents diplômés collégiaux : Les personnes qui sont inscrites dans le SIEP comme ayant obtenu un titre scolaire d'un collège public canadien ne menant pas à l'obtention d'un grade de 2010 à 2018 et qui n'ont pas de diplôme subséquent enregistré dans le SIEP pendant cette période (c.-à-d. que le diplôme d'études collégiales est leur plus récent diplôme obtenu). Dans l'analyse des professions, ce groupe est limité aux diplômés de 2010 à 2014.

Titre scolaire de niveau collégial : Dans le présent document, les titres scolaires de niveau collégial sont définis comme des titres scolaires d'un collège public ne menant pas à l'obtention d'un grade, tels qu'ils sont consignés dans le SIEP. Ils comprennent à la fois les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial et ceux de premier cycle ne menant pas à l'obtention d'un grade. Ils ne comprennent pas les baccalauréats obtenus dans un collège. Les personnes considérées comme détenant un titre scolaire de niveau collégial sont uniquement celles dont le plus récent titre obtenu inscrit dans le SIEP est un titre scolaire de niveau collégial.

Titre scolaire post-diplôme de niveau collégial : Dans le présent document, les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial sont définis comme des titres scolaires de niveau

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

collégial pour lesquels il existe des exigences d'admission propres au programme, qui vont au-delà d'un diplôme d'études secondaires (p. ex. un titre scolaire postsecondaire antérieur). Cela comprend les titres scolaires collégiaux ne menant pas à l'obtention d'un grade des catégories suivantes du SIEP : programmes postérieurs à la formation, de formation professionnelle et technique; programmes postérieurs au baccalauréat, à l'exclusion des études supérieures; programmes d'études supérieures. La grande majorité des titres scolaires

post-diplômes de niveau collégial entrent dans la catégorie des certificats postérieurs à la formation, de formation technique ou professionnelle.

Baccalauréat : Les titulaires d'un baccalauréat sont ceux dont le baccalauréat est le plus haut certificat, diplôme ou grade, selon le Recensement de 2016, et dont le lieu d'études est le Canada.

Notes

1. Voir Wilson (2009), Clark (1999) et Butlin (2001).
2. Voir Winter et Harris (1999).
3. Voir Winter et Harris (1999), Vaala (1991), et Wilson (2009).
4. Statistique Canada (2017a).
5. Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), tableau 37-10-0012-01, Statistique Canada.
6. Clark (1999) et Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés de 2018.
7. Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés de 2018. Le domaine d'études du baccalauréat pour lequel un diplôme collégial subséquent était le plus courant était les services personnels, de protection et de transport (19 %), mais ce domaine d'études est très rare au niveau du baccalauréat.
8. Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés de 2018.
9. De façon générale, ce chiffre représente la population des étudiants qui sont passés du baccalauréat au collège en tant que proportion de nouveaux diplômés collégiaux. Il diffère des chiffres de l'Enquête nationale auprès des diplômés présentés dans l'introduction, lesquelles représentent la population des étudiants qui sont passés du baccalauréat au collège comme proportion des titulaires d'un baccalauréat.
10. Les récents diplômés collégiaux qui ont obtenu un baccalauréat offert par un collège ne sont pas inclus.
11. Les territoires ne sont pas analysés en raison de la petite taille de l'échantillon.
12. Il s'agit des diplômes préuniversitaires de deux ans susmentionnés, obtenus dans les cégeps du Québec. Presque tous (94 %) ces programmes étaient en arts généraux (Classification des programmes d'enseignement [CPE] 24.01) ou en sciences générales (CPE 30.01). Les diplômes préuniversitaires n'existent qu'au Québec.
13. Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés de 2018; Ntwari et Fecteau (2020).
14. Les spécialisations d'infirmiers autorisés englobent tous les codes à six chiffres de la CPE sous le code 51.38 (Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques), sauf le code 51.3801 (infirmiers autorisés).
15. Plus précisément, les métiers de la construction (p. ex. charpenterie, plomberie), les technologies de mécanique et de réparation (p. ex. mécanique automobile) et le travail de précision (p. ex. soudage).
16. Ce domaine permet aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper des postes en ressources humaines, notamment en matière de recrutement, d'embauche, de perfectionnement professionnel des employés et de relations de travail.
17. Plus précisément, ils étaient 7 points de pourcentage moins susceptibles d'étudier les technologies de mécanique et de réparation (p. ex. réparation d'automobiles), 6 points de pourcentage moins susceptibles d'étudier les métiers de la construction et 5 points de pourcentage moins susceptibles d'étudier les technologies du génie et les domaines liés au génie.
18. Ntwari et Fecteau (2020).

Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

19. Statistique Canada (2017b et 2017c).
20. Ntwari et Fecteau (2020). Il y a aussi des différences dans les résultats, qui sont attribuables aux différences entre les populations cibles faisant l'objet de la documentation. L'article de Ntwari et Fecteau porte sur les titres scolaires ne menant pas à l'obtention d'un grade des universités et des collèges, tandis que le présent article porte uniquement sur les titres scolaires du niveau collégial ne menant pas à l'obtention d'un grade. De plus, alors que Ntwari et Fecteau ont examiné les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en 2010 et un titre scolaire ne menant pas à l'obtention d'un grade de 2011 à 2018, le présent article comprend les personnes qui ont obtenu leur baccalauréat à n'importe quel moment et qui ont par la suite obtenu un titre scolaire du niveau collégial de 2010 à 2018. Par conséquent, cet article peut couvrir ceux qui ont obtenu leur titre scolaire du niveau collégial bien après avoir obtenu leur baccalauréat. En raison de ces différences, la santé occupe une place plus importante comme domaine d'études pour les titres scolaires du niveau collégial dans le présent article que comme domaine d'études pour les titres scolaires de courte durée dans Ntwari et Fecteau.
21. Code 51.3801 de la CPE.
22. Par exemple, 80 % des personnes détenant un baccalauréat en sciences infirmières d'un établissement canadien et qui n'avaient pas de diplôme collégial ont travaillé comme infirmier autorisé et infirmier psychiatrique autorisé ou comme infirmier surveillant. Voir aussi Statistique Canada 2017b et 2017c.
23. Ces cas auraient pu concerner des personnes qui, après avoir obtenu leur baccalauréat en comptabilité, n'ont pas obtenu de certification professionnelle (p. ex. à titre de comptable professionnel agréé).
24. Pour ceux qui ont obtenu leur titre scolaire du niveau collégial dans les cinq ans suivant l'obtention de leur baccalauréat, l'année d'obtention de leur baccalauréat a été tirée du SIEP. Les titulaires d'un baccalauréat inscrit au recensement, mais pas dans le SIEP, sont réputés avoir obtenu leur baccalauréat plus de cinq ans avant d'obtenir leur titre scolaire du niveau collégial (c.-à-d. avant 2010).
25. Les diplômés collégiaux en commerce qui détenaient un baccalauréat antérieur en sciences humaines représentaient une légère exception. Ils étaient légèrement plus susceptibles de travailler dans des postes de superviseurs administratifs et financiers et dans des professions administratives (19 %) que dans des professions libérales dans le domaine du commerce et des finances (18 %).
26. Plus précisément, en tant que professionnels des ressources humaines (29 %), qu'agents des ressources humaines et du recrutement (10 %), que gestionnaires des ressources humaines (9 %) et que commis des services du personnel (6 %).
27. Ne comprend pas ceux qui sont passés d'un programme général d'infirmier autorisé à une spécialisation dans ce domaine.
28. Ces données, comme le reste de l'article, excluent les titres scolaires des collèges privés, qui ne sont pas couverts par la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail. Elles excluent également les certificats d'apprentissage et d'autres métiers.
29. Les chiffres ont été arrondis et, en conséquence, les sommes des pourcentages peuvent ne pas correspondre à 10 %.
30. Ces données sont fournies en fonction de la province de l'établissement où le baccalauréat a été obtenu, peu importe l'endroit où la personne a obtenu son titre scolaire subséquent.
31. En limitant cette catégorie aux personnes ayant un diplôme d'études collégiales comme plus récent titre scolaire du niveau collégial, on s'assure que la catégorie comprend seulement les personnes dont le diplôme d'études collégiales (SIEP) a été obtenu après leur baccalauréat (recensement). Si un étudiant a obtenu un titre scolaire du niveau collégial suivi d'un baccalauréat, le baccalauréat serait enregistré dans le SIEP comme le titre le plus récent.
32. Les titres scolaires qui ne pouvaient pas être classés selon les catégories du recensement (à savoir les catégories du SIEP « Autres programmes » et « Autres titres scolaires de premier cycle »), les programmes ne menant pas à l'obtention d'un titre scolaire et n'offrant pas de crédit, et la formation de base des adultes ont été exclus.

Références

- BUTLIN, George. 2001. « Bachelor's graduates who pursue further postsecondary education. » *Education Quarterly Review*. Vol. 7, n° 2. p. 22 à 41.
- CLARK, Warren. 1999. « Les diplômés universitaires qui retournent au collège ». *Tendances sociales canadiennes*. Automne. Produit n° 11-008 au catalogue de Statistique Canada.
- NTWARI, Aimé et Eric FECTEAU. 2020. « L'incidence des programmes courts après l'obtention d'un grade de premier cycle sur les résultats sur le marché du travail ». *L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche*. Octobre. Produit n° 81-595-M au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2017a. « La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement de 2016. » *Le Quotidien*. Novembre. Produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2017b. « Les jeunes titulaires d'un baccalauréat trouvent-ils des emplois qui correspondent à leur domaine d'études? ». *Recensement en bref*. Novembre. Produit n° 98-200-X au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2017c. « Est-ce que le domaine d'études influence les gains chez les jeunes titulaires d'un baccalauréat? ». *Recensement en bref*. Novembre. Produit n° 98-200-X au catalogue de Statistique Canada.
- VAALA, Leslie D. 1991 « Attending two-year college after attending a four-year university in Alberta, Canada ». *Community College Review*. Printemps. Vol. 18, n° 4, p. 13 à 20.
- WILSON, David N. 2009. « 'Reverse transfer' constraints upon planning post secondary programs in Ontario, Canada ». *Community college models: globalization and higher education reform*, Éd. R.L. Raby et E.J. Valeau, p. 401 à 415. London: Springer.
- WINTER, Paul A. et Michael R. HARRIS. 1999. « Community college reverse transfer students: A field study of a nontraditional student group ». *Community College Review*. Été. Vol. 27, n° 1, p. 13 à 29.